



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BERNES-SUR-OISE

95340 VAL-D'OISE

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 095-219500584-20251125-2025\_24\_02-AR

SLO

N° 2025-24

Tél. : 01 34 70 03 11

Fax : 01 30 34 27 68

e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance  
est à adresser à Mr le Maire

DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe avec le directeur des services de l'éducation nationale, OU son représentant, Marie SERRANO, de l'éducation nationale de la circonscription de la Haute Vallée du Val d'Oise, la convention pour l'organisation d'activités physiques et sportives à l'école élémentaire impliquant des intervenants extérieurs, pour l'année scolaire 2025-2026.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 25/11/2025

Le Maire,

Olivier ANTY



**DATE DE PUBLICATION : 02 DEC. 2025**

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.*

*Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*